



Echanges des palettes

Une nouvelle réglementation en vue

Le problème de l'échange des palettes n'est toujours pas résolu. Des représentants de l'ASTAG et de l'organisation spécialisée GS1 Suisse ont à nouveau entamé des discussions en vue d'une future organisation de l'échange des palettes en Suisse. Une solution est en vue.

Le problème de l'échange des palettes donne depuis longtemps du fil à retordre aux entreprises de transport et de logistique – en particulier en ce qui concerne le système de l'échange donnant-donnant dans le cadre duquel le partenaire reçoit une palette vide en contrepartie d'une palette chargée. Si cela n'est pas possible, il reçoit un bon ou une consigne est prélevée. Or, dans la pratique, on est confronté à un problème, à savoir que ce ne sont pas toujours des palettes équivalentes qui sont échangées et que, dans le pire des cas, les palettes ne sont même plus aptes à être échangées.

Les transporteurs sont sous pression

Dans ce contexte, le prestataire de transport est souvent sous pression puisque du fait du double échange avec l'expéditeur de la marchandise et le destinataire, il endosse un grand risque de pénurie. De plus, il ne peut pas directement exiger le retour des palettes manquantes car il n'existe aucun rapport de droit avec le destinataire. De plus, de la part des chargeurs, la volonté d'accepter la taxe pour l'échange des palettes est en nette baisse. Or, suite à ce jeu consistant à refiler la responsa-

bilité aux autres, la qualité des palettes qui circulent s'est progressivement dégradée. Constamment, des palettes ne pouvant plus être échangées doivent être éliminées, renouvelées ou réparées – la plupart du temps par les entreprises de transport.

Une solution est prévue pour le milieu de 2018

C'est pourquoi les représentants de l'ASTAG et de l'organisation spécialisée GS1 Suisse ont formé, en 2017, un groupe de travail chargé de discuter de la future organisation de la gestion des palettes EURO dans le but de rendre le système actuel d'échange plus transparent et plus équitable. Le premier pas consistera à définir les règles concernant les tâches, les obligations et les droits des expéditeurs, des transporteurs et des destinataires des marchandises. La recommandation pour l'échange des europalettes (EPAL), élaborée sous forme de «code de conduite», sera présentée vraisemblablement au milieu de 2018 dans le cadre d'une large campagne d'information. En plus de la recommandation avec les «règles du jeu», un des éléments de la solution consistera en un registre public figurant sur le site web du GS1 Suisse. Par leur inscription, les entrepreneurs s'engageront à observer les règles édic-



tées et à donner un signal fort comme joueur fair-play dans le jeu des palettes. Si tout se déroule comme prévu, le problème de l'échange des palettes, qui est apparu dans la pratique appliquée depuis des années d'échange donnant-donnant, devrait être enfin résolu à moyen, voire à long terme. Il ne reste plus qu'à espérer que les nouvelles règles du jeu pour plus de fair-play dans l'échange des palettes puisse effectivement s'imposer chez tous les acteurs du marché.

Texte: fre | Photo: AdobeStock



A la mi-2018, un «Code of Conduct» doit être publié afin de résoudre le problème de l'échange des palettes. Certes à la condition que tous les acteurs respectent la règle du jeu.